



Edition 2010

~ Bulletin municipal ~



~ Saint Pal de Senouire ~

Le bulletin sera distribué courant août. Si des personnes étaient oubliées dans la distribution, des exemplaires sont mis à disposition en mairie.

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
Toute l'équipe municipale reste à votre écoute. N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.

TRAVAUX DU BOURG

Le Conseil Municipal a fait le bilan financier de l'opération. Quelques dernières réserves ont été levées.

Les joints d'enrobé ont été revus à la demande du Maire.

La famille Del Aguila a fait un don de 100 euros avec un courrier de remerciement pour les travaux effectués à proximité de leur propriété.

La porte de l'église, les menuiseries de l'ancien couvent, de la mairie et des WC publics, les bancs et tables extérieurs ont été rénovés et repeints. La facture de l'entreprise ALMA du Chomet a été acceptée.

Les entreprises ont établi les dernières factures. Toutes ont été réglées.

L'aménagement du Bourg étant terminé, le Conseil Municipal a décidé l'organisation de son inauguration le 17 octobre 2009, 15 heures, en présence des représentants de l'Etat et du Département, des Parlementaires, des Elus Locaux et des entreprises. Cette manifestation et l'apéritif dînatoire étaient ouverts à tous.

ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE

Avec le concours de Roger Tissandier, une petite intervention de «point-attend» a été réalisée à l'automne 2009.

EMPLOIS PARTIELS

Les entreprises spécialisées seront contactées pour les devis de l'opération de l'automne 2010.

ENTRETIEN CLOCHER

Gilles Vessayre a présenté les comptes-rendus de visite de l'entreprise Bodet responsable de l'entretien du clocher. Aucun problème ne se pose dans le fonctionnement.

ECLAIRAGE DU CLOCHER

Gilles Vessayre a présenté le devis de l'entreprise Chandès Electricité pour modifier le câblage de l'éclairage du clocher avec raccordement sur l'éclairage public. Il s'agit de limiter le temps d'illumination dans un souci d'économie. Le Conseil Municipal a décidé de faire effectuer ces travaux puisque l'économie prévisible permet un amortissement en 3 ans au plus.

ATESAT

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre pour 2010/2012 la collaboration avec les services de la DDE au titre de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Les prestations concernent les voies communales du tableau de classement et les chemins du Breuil et de la Grange.

Le Conseil Municipal veut faire réactualiser le tableau communal de classement de la voirie.



ENCOMBRANTS

L'entreprise Giraud a été chargée du ramassage des ferrailles. Les autres encombrants ont été déposés à la déchetterie.

TRAVAUX DE VOIRIE LA BASTIDE

Alain Fouillit a procédé à l'ouverture des 3 devis parvenus en mairie pour les travaux de réfection de la voie communale n° 5 de la Bastide à la RD212.

Le Conseil Municipal a décidé de remettre sa décision après l'achèvement des travaux en cours (bourg, massif forestier et cimetière) et

après un bilan des possibilités financières de la commune.

CHEMINS DIVERS

Chemin de la Grange, de Chantelauze, de Pissis, de Combres, de Védières : reprofilage, coupées d'eau pluviale, curage de fossés.

La facturation des travaux a été acceptée. Aucune remarque n'a été formulée.

VOIRIE MOLIMARD

Après lecture des courriers de Mme Martine Gallier à la Commune et au député Jean Proriot ;

- Après avoir pris connaissance de la position du député ;

- Après avoir été informé des différents contacts pris jusqu'à maintenant avec la Municipalité de Connangles;

- Après avoir entendu l'exposé des conseillers qui se sont rendus sur place pour constater les résultats de la rénovation de la voirie au village de Molimard menés conjointement avec la Mairie de Connangles ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Le projet de rénovation de voirie et de viabilité vers la propriété Gallier du village de Molimard a été mené par la Commune de Connangles suite à un accord intercommunal. Sa réalisation donne satisfaction ;

A l'heure actuelle le maximum a été fait pour l'amélioration de la voirie et de l'accès à la propriété Gallier ;

Pas d'autres travaux ne seront entrepris par la Commune de Saint Pal de Senouire.

ACQUISITION PARCELLE AB283

L'implantation de la route du cimetière sur la parcelle AB283 sera régularisée par un don du terrain par le propriétaire M. Jean Luc Roux, comme convenu en 1977 sous le mandat de M. Yvon Giroux. Le Maire est autorisé à lancer la procédure de régularisation. Maître Boyer est chargé de mener à bien cette donation.

CHEMIN DU CHOMET

Alain Fouillit a présenté le projet de rénovation du chemin qui part du village du Chomet pour lequel la municipalité essaierait d'avoir les mêmes aides que les autres massifs forestiers.

La Commune de Monlet a été contactée puisque le chemin continue sur son territoire.

Un dossier a été envoyé à l'O.N.F. pour étude.

ENDUITS SUPERFICIELS

Une campagne d'enduits superficiels s'est déroulée sur diverses sections de routes départementales en juin et juillet. La carte est à la disposition du public en mairie.

CHEMIN DU BREUIL

Une installation d'hydro tube (tuyau drainant) a été décidée



ELAGAGE

Le bilan de la campagne 2010 a été dressé par Alain Fouillit sur les secteurs du Chomet, du Sap, de Pissis Clersanges. L'entreprise responsable du chantier était Giraud de Saint Paulien. Le travail a été sérieux et efficace. Le montant de la facture s'est élevé à 5 446 euros.

L'aide des conseillers bénévoles pour le ramassage des branches a permis une économie de main-d'œuvre et le matériel de 3 050 euros. Le Conseil Municipal remercie notamment Christophe Bard, Eric Filaire et Alain Fouillit pour le travail accompli. Un dédommagement est décidé par le conseil municipal pour le prêt des tracteurs.



CIMETIERE

L'entreprise Siennat a réalisé le caveau de la famille Monatte Adrien. Alain Fouillit et Gilles Vessayre ont fait le compte rendu du déroulement des travaux.

Une demande d'acquisition de concession par la famille Plouzenec est acceptée

La demande d'acquisition d'une concession à la famille Fournier Gérard est acceptée. L'implantation de la concession sera arrêtée après la fin des travaux de reprise des concessions abandonnées (printemps 2010)

La rénovation du mur du cimetière est étudiée, une première estimation des travaux a été présentée. L'étude sera poursuivie avec des propositions d'autres entreprises.

Gilles Vessayre a contacté le propriétaire riverain. Raymond Giroux le recontactera pour traiter l'arrangement et pour définir précisément le terrain nécessaire à d'éventuels travaux de jambages. L'entreprise sera choisie ultérieurement.

Pour les allées, le conseil étudie les devis (décaissement, pose géotextile, fourniture et pose de grave, réfection des goudrons existants). Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise Chambon pour la réalisation des allées.

L'entreprise Mirmand est intervenue pour la récupération des concessions abandonnées, la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Les travaux devraient être terminés pour les fêtes de la Toussaint 2010.

Gilles Vessayre a fait le compte rendu de la visite de l'huissier qui a fait un état des lieux avant travaux. Alain Fouillit a tenu régulièrement le Conseil Municipal de l'avancement des travaux.

Le procès verbal de constat avant travaux effectué par Maître André, huissier de justice, a été présenté.

Les nouveaux tarifs sont arrêtés comme suit :

La concession à perpétuité : 350 euros HT

La cave urne pour les cendres funéraires à perpétuité : 600 euros HT

La taxe de dispersion dans le jardin du souvenir est fixée à 40 euros avec plaque fournie et posée par la mairie.

MASSIF FORESTIER COMBRES VEDIERES CLERSANGES

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Deux propriétaires se sont manifestés lors des travaux dans le massif forestier de Combres/Vedières/Clersanges. Il est rappelé que les travaux de remise aux normes des chemins forestiers du secteur ne comportent aucun élargissement, l'emprise réalisée est strictement cadastrée 4 m de largeur + les fossés (1 m). Les bornes éventuellement touchées seront remises en place, les dépôts de matériaux provisoires seront bien évidemment déblayés en fin de chantier. Tous les propriétaires dont les parcelles ont été touchées sur la largeur ont été prévenus et ont signé un abandon de terrain. Si d'autres propriétés ont été touchées, il s'agit d'erreurs et la remise en état interviendra avant la fin du chantier.

L'O.N.F., responsable du chantier, a été prévenu des deux réclamations. M. Tessedre se rendra

personnellement sur place pour constater.

Après l'arrêt estival, les travaux ont repris. Les entreprises Soulier et Reverdo ont coordonné leurs interventions sous la surveillance des agents de l'O.N.F.

Eric Filaire a fait le point sur le suivi des travaux et les réunions de chantier.

Une réunion a été organisée sur le terrain en présence des responsables de l'O.N.F., de la Commission Communale Travaux et des propriétaires riverains. Il s'agissait de faire enlever un bourrelet terreux pour permettre le bon assainissement de la route forestière et éviter ainsi sa dégradation par l'eau de ruissellement. Tous les propriétaires, sauf un, ont donné leur accord pour ces travaux qui valoriseront au mieux les propriétés.

Les travaux de remise aux normes des chemins forestiers sont désormais terminés.

Un avenant au marché a été accepté par le Conseil Municipal. Cela concerne des travaux complémentaires qui ont été justifiés par le maître d'œuvre (O.N.F.). Ces 8 500 euros de dépenses supplémentaires pourront entrer dans le décompte final subventionnable.

La réception des travaux s'est déroulée sur le terrain. Diverses remarques ont été faites à l'entreprise qui a déjà réalisé les modifications demandées. Après une nouvelle réception dans un an, la retenue de garantie sera débloquée.

Le mandatement est fait. La subvention FEDER a été versée. (Coût total : 87 887 Euros TTC, Subvention : 68 019 Euros)

Un bornage aurait été déplacé au cours des travaux. En collaboration avec les services de l'O.N.F., le problème a été traité et la solution acceptée par tous..

Dans un an une visite de contrôle sera organisée pour le déblocage de la retenue de garantie.

Suite à la rénovation des chemins, quelques petites modifications cadastrales seront officialisées par un document d'arpentage.

Le Conseiller Municipal Eric Filaire a effectué l'entretien des coupées d'eau pluviale (type

Reverdo). Qu'il soit remercié pour ce travail bénévole.



MASSIF FORESTIER VEDIERES LA PRADE

La Commission Communale Voirie s'est réunie en Mairie pour étudier la remise aux normes de la voirie forestière et la création d'une aire de retournement sur le massif de Védières. Divers contacts ont été pris.

Dès que la météo l'a permis, des visites avec les services de la DDA et de l'O.N.F. ont été organisées sur le terrain pour étudier la faisabilité des voies. Suivant les différentes aides possibles le Conseil Municipal décidera ou non le lancement de ce projet.

Alain Fouillit a présenté le projet et les divers éléments financiers connus à ce jour.

La Commune de Collat a été contactée pour la suite de la remise aux normes puisque le chemin continue sur son territoire.

Le Conseil Municipal a décidé le lancement de la procédure d'abandons de terrain des propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement pour l'éventuelle réalisation du projet quand les riverains auront donné les accords d'abandon des terrains, quand une estimation précise du coût sera présentée et quand le montant des aides sera connu.

PISTE FORESTIERE CHANTELAUZE

Un courrier a été adressé à l'entreprise Boutin pour que soit revu le compactage du chemin.

DOCUMENTS D'ARPENTAGE

Suite à l'étude des devis parvenus en mairie, le cabinet moins disant DESCOURS, géomètre expert, est retenu pour le piquetage des chemins dans le secteur de Combres/Vedières et des périmètres de protection des captages d'eau potable Le Sap/Chantelauze.



BARRIERE DE DEGEL

Pendant les périodes de dégel, et à compter à 24 FEVRIER 2010, établissement de barrières de dégel sur la voie communale dite ROUTE FORESTIERE DE CHANTELAUZE N°3 du village de Molimard à la Commune de Collat.

Les charges admises à circuler sur les voies communales sont limitées à 6,5 tonnes.

Entre les barrières de dégel, sous réserve des limitations générales ou circonstanciées imposées, la vitesse est limitée à 25 km / h.

Sur les autres voies communales il est recommandé de prendre toutes les précautions afin de préserver les chaussées.

Chaque année la barrière de dégel est installée.

DEBROUSSAILLAGE

La campagne 2010 a été organisée par les conseillers pour leurs secteurs respectifs.

Pour la dernière campagne: 4 628 Euros TTC.

BALAYEUSE

Christophe Bard est chargé de contacter les fournisseurs pour étudier la modification ou éventuellement le remplacement de la balayeuse de voirie. Le Conseil Municipal prendra la décision à une prochaine réunion.



HIVER 2009/2010

Le bilan de l'hiver a été dressé par le Conseil Municipal au niveau financier et du déroulement des interventions. Déneigement 3 977 euros, sablage : 848 euros.

DGE 2009

Le Conseil Municipal décide de faire réactualiser les devis pour la rénovation de la voie communale de la Bastide.

DGE 2010

Aucun nouveau dossier ne sera présenté pour la DGE 2010.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

Alain Fouillit a présenté le diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics.

ENTRETIEN VOIRIE

Le conseil Municipal a arrêté les interventions de l'épaveuse et du lamier.

ECOLES

RAMASSAGE SCOLAIRE

Alain Fouillit et Catherine Pierrot ont fait le point sur l'organisation du ramassage scolaire pour les écoles de La Chaise Dieu et des problèmes rencontrés cette année.

Le Conseil Municipal s'est informé sur la position des autres communes pour arrêter sa décision.

Pour la nouvelle année scolaire, la commune prend, comme les années précédentes, à sa charge la totalité de la participation aux frais de ramassage scolaire pour les écoles de la Chaise Dieu.

Différents changements dans l'organisation du ramassage scolaire sont intervenus.

INTERCOMMUNALITE

PARC NATIONAL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver en l'état la proposition de nouvelle charte 2010-2022.

Gilles Vessayre a fait le compte rendu des différentes réunions.

AIDES REGIONALES

Le Conseil Municipal a été informé des aides au titre du FRADDT pour des projets d'intérêt intercommunal.

CG2D

Alain Fouillit a fait le point sur le CG2D du plateau de la Chaise Dieu qui s'est achevé le 31 décembre 2009.

Pour St Pal de Senouire, toutes les aides prévues ont été attribuées (23 283 Euros pour le Bourg).

Le Conseil Municipal a délibéré sur les différents projets pouvant éventuellement être subventionnés au titre du CG2D porté par la Communauté de Communes du Plateau de La Chaise Dieu.

M. le Maire est chargé de les présenter au Conseil Communautaire pour savoir si une aide peut être obtenue.

ELECTRIFICATION

Raymond Giroux a fait le compte rendu des réunions du Syndicat d'Electrification du Canton de La Chaise Dieu.

SICALA

Des travaux ont été programmés sur les rives de la Senouire

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Fay sur Lignon au SICALA.

OFFICE DE TOURISME

Alain Fouillit a fait le point sur le fonctionnement et les activités de l'Office de Tourisme de La Chaise Dieu.

Il a fait le compte rendu des diverses réunions.

Alain Fouillit ne fait plus partie de la Commission Intercommunale.

FINANCES

PARTICIPATION AUX FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a décidé la prise en charge par le budget communal d'une participation à l'achat des fournitures scolaires aux écoles de la Chaise Dieu. (50 euros par an et par enfant).

MAPA LA CHAISE DIEU

Le Conseil Municipal a octroyé une aide de 6,80 euros par habitant pour le projet d'aménagement extérieur à la maison de retraite de La Chaise Dieu.

ASSURANCE DE LA COMMUNE

Après contact avec le représentant de l'assureur de la commune (Groupama) le contrat a été réactualisé. Une économie de 1 150 euros sur la quittance annuelle est ainsi réalisée.

A la demande du maire, l'assureur Groupama a fait parvenir le détail des assurances Bâtiments de la Commune. Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces éléments.

Pour éviter tout problème et désagrément à la commune, l'ancien couvent de Clersanges qui ne l'était pas jusqu'à présent, sera assuré avec garanties minimum pour un montant de 50 euros annuel.

Les ayants droit du village seront contactés.

Deux ayants droit ont remboursé les 50 euros qui représentent l'assurance RC de l'ancien couvent.

LOCATIONS

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les locations des logements communaux

REMERCIEMENTS

La directrice de l'Ecole Maternelle de La Chaise Dieu a remercié la Commune pour la subvention octroyée.

ROLES SOUS REPARTITION

Les rôles de sous répartition des taxes foncières des villages et des sections sont arrêtés comme chaque année.

REFUS D'ADHESION

Le Conseil Municipal ne souhaite pas l'adhésion de la Commune au Comité d'Expansion Economique de la Haute Loire.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Les crédits budgétaires consommés en 2009 ont été présentés et approuvés à l'unanimité. (Comptes Administratifs commune, CCAS, section, eau potable, assainissement)

OFFICE DE TOURISME

Une subvention exceptionnelle de 50 euros est octroyée à l'Office de Tourisme du Pays de La Chaise Dieu pour 2010. Aucune cotisation n'est due puisque la commune ne possède plus de gîte avec location saisonnière.

RADIO CRAPONNE

Le Conseil Municipal a accordé une subvention de 100 euros.

COMMISSION IMPOTS

Alain Fouillit présente le dossier qui sera étudié par la Commission Impôts prochainement.

FCTVA

Le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement est désormais effectué un an après le paiement des factures au lieu de deux.

GESTION ADMINISTRATIVE

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Pour une inscription sur les listes électorales veuillez vous présenter au secrétariat avant le 31 décembre.

TOURNOI DE PETANQUE

Le traditionnel et sympathique tournoi de pétanque opposant les municipalités et les services de la Trésorerie s'est déroulé le 12 juin à Saint Paulien. Les conseillers municipaux Elise Giroux et Jacques Azibert avaient été désignés pour représenter la commune. Thomas Pinna devait compléter la triplète.

CORRESPONDANT ERDF

ERDF a tiré les enseignements des divers événements climatiques de ces derniers temps (neige, tempête...). Pour les communes il s'agit de désigner un correspondant de crise qui sera l'interlocuteur privilégié et le responsable de la coordination des actions sur la commune.

Ont été désignés et ont accepté cette responsabilité pour la commune de Saint Pal de Senouire (n'hésitez pas à les contacter.) :

Correspondant titulaire : Gilles Vessayre

Correspondant suppléant : Raymond Giroux.

INVENTAIRE A L'EGLISE

Gilles Vessayre a été chargé par le Conseil Municipal d'effectuer l'inventaire des objets de valeur de l'église du bourg. Des photos sont prises. Cette opération fait suite aux réunions de sensibilisation organisées conjointement par la Préfecture, la Gendarmerie et les services culturels régionaux.

RECENSEMENT 2011

Le nouveau recensement se déroulera du 20 janvier 2011 au 19 février 2011 sur la commune de Saint Pal de Senouire. Le Conseil Municipal désigne M. Guillemot, secrétaire de Maire comme coordonnateur communal.

Un appel à candidature est lancé pour la fonction d'un agent recenseur. Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre à la mairie.

REFONTE DES LISTES ELECTORALES

DEBUT 2012 avant les élections présidentielles et législatives.

AIDE SOCIALE

PORTAGE DE REPAS

L'ADMR a mis en place une offre de prestation de portage de repas sur le secteur. Toute personne résidant sur la commune peut bénéficier de ce service. Contact Fédération ADMR 04.71.09.26.31.

MAISON DES PARENTS CLERMONT FERRAND

Il est alloué une subvention communale exceptionnelle de 100 euros pour le projet de construction d'une maison des parents pour que les enfants hospitalisés puissent être entourés de leur famille.

MAISON DES PARENTS

Remerciements de l'association la «Maison des Parents» pour la subvention communale destinée à la construction de la maison des parents à Clermont Ferrand.

REPAS DES AINES

Le C.C.A.S. a organisé le traditionnel repas de fin d'année des aînés le dimanche 19 octobre 2008 à la salle polyvalente du Bourg.

Les colis pour les aînés n'ayant pas pu participer au repas ont été confectionnés et distribués par les membres du C.C.A.S.



NOEL 2009

Le traditionnel repas des anciens de la commune a été décidé. Dans le cadre du C.C.A.S, Catherine Pierrot est déléguée pour l'organisation.



GALETTES ET VŒUX

La traditionnelle galette s'est déroulée à la salle polyvalente. Tous les habitants de la Commune étaient invités à ce moment de convivialité.

Cette année la neige a retardé cette rencontre, mais malgré cela elle a eu lieu toujours aussi agréablement.





ADAPEI

Le Conseil Municipal donne une suite favorable à une demande de subvention. Le montant a été fixé lors de l'élaboration du budget 2010 (80 euros).



TELETHON 2009

Gilles Vessayre a présenté le bilan du téléthon du canton de La Chaise Dieu. Sur la Commune ce sont environ 450 euros qui ont été récoltés.



CCAS REPAS DES AINES ET COLIS DE NOEL

Catherine Pierrot a retenu le menu et organisé le déroulement du repas des Aînés du 15 novembre à la salle polyvalente du Bourg. Le traiteur Masson de Julliangès, à la satisfaction de tous, s'est chargé du repas..

Les colis de Noël ont été confectionnés et distribués par les membres du CCAS.





LOGEMENT

Une demande d'utilisation du logement au dessus de la salle polyvalente pour le réveillon a été acceptée (famille Julie Azibert de Combres).

DEMANDE DE LOCATION

Conformément au souhait émis par le Conseil Municipal du 21 octobre 2009, la location du logement T3 au dessus de la salle polyvalente a été acceptée par M. Pereira Christian pour un loyer mensuel de 250 Euros hors charges.

La location de M. Pereira a débuté le 1^{er} février 2010

CHAUFFAGE GITE

Un poêle à granulés bois a été installé en décembre 2009 pour un montant de 3 089 Euros TTC maximum. Après étude des devis, c'était la proposition la moins disante.

Le Conseil Municipal a fait réaliser le gainage de la cheminée.

LOCATION

Alain Fouillit donne lecture de la demande d'utilisation du sous-sol du bâtiment de la Salle Polyvalente. M. Pereira, locataire du logement du même bâtiment souhaite avoir une jouissance partagée de la cave.

Le Conseil Municipal reprecise que ce local est actuellement utilisé par la Mairie et prêté au comité des Fêtes pour entreposer le matériel des différentes animations.

Après avoir délibéré, la demande de M. Pereira a été rejetée considérant qu'une utilisation partagée pourrait poser des problèmes.

EAU POTABLE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Syndicat des Eaux du Brivadois souhaite opter pour le transfert de compétences.

Le Conseil Municipal a décidé d'attendre avant de prendre une décision pour compléter son information.

PERIMETRES DE PROTECTION

Pour respecter les arrêtés préfectoraux portant autorisation de poursuivre l'exploitation de captages d'eau destinée à la consommation humaine, le Conseil Municipal a lancé la procédure d'acquisition des périmètres de protection sur les installations du Sap amont, Sap aval et Molimard.

La procédure d'acquisition des périmètres de protection des captages d'eau potable a été lancée. Le Cabinet Foncier Afacor est retenu pour une assistance technique et juridique

Les bornages des périmètres de protection ont été réalisés par un géomètre expert après comparaison des devis.

Le Service des Domaines (Direction Générale des Finances Publiques) a établi l'estimation de la valeur vénale des terrains.

Le Cabinet AFACOR a été chargé de l'élaboration des actes administratifs.

Pour les clôtures de protection le Conseil Municipal va contacter des entreprises pour des devis.

DIVERS TRAVAUX

Des ouvrages cassés au Sap ont été réparés et facturés au débardeur responsable.

Au réservoir de Combelles, la dalle du fond a été rénovée par l'entreprise Vernet permettant ainsi une vidange complète lors des nettoyages.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE

Une convention liant la Commune et le Conseil Général de Haute Loire a été signée pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau au titre de l'article 73 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

EAU POTABLE MOLIMARD

Au village de Molimard, trois demandes sont parvenues en Mairie pour raccordement au réseau d'eau potable :

- suite au tarissement d'une source privée, une demande de branchement a été déposée pour une habitation sur la commune de Connangles ;
- une autre demande pour deux bâtiments à usage d'habitation : un sur la commune de Connangles, l'autre sur la commune de St Pal de Senouire.

En ce qui concerne le bâtiment de St Pal de Senouire, conformément au nouveau règlement, ces travaux sont intégralement à la charge des demandeurs. Des devis leur ont été présentés. Les travaux ne peuvent être effectués qu'après accord des demandeurs.

Pour les bâtiments relevant de la commune de Connangles, contacts ont été pris par les demandeurs avec cette mairie pour définir la procédure à appliquer.

De toute évidence tous ces travaux seront coordonnés pour en diminuer le coût.

Une réunion du Conseil Municipal s'est déroulée en présence de Mme le Maire de Connangles.

Le Conseil Municipal étudie les devis pour les raccordements au village de Molimard.

Ce village étant à cheval sur deux communes, Mme le Maire de Connangles a participé à la délibération afin de coordonner les travaux et de les effectuer en même temps que l'aménagement de la voirie.

Pour ce qui concerne la partie Saint Pal de Senouire, conformément au nouveau règlement, les frais sont à la charge des demandeurs. Le Conseil Municipal a décidé de présenter à la famille Gallier, pour approbation, le devis établi par le Syndicat des Eaux du Brivadois. Après accord les travaux seront entrepris.

Pour les branchements, le Conseil Municipal a souhaité que le nouveau règlement décidé le 21 juin 2009 soit appliqué sans restriction ni exception.

EAU POTABLE LA GRANGE

Les habitants du village de La Grange ont été informés que pour un raccordement à un réseau d'eau potable communal, conformément au

nouveau règlement, les travaux seraient intégralement à leur charge.

CONTROLE DES HYDRANTS

Cette prestation a été effectuée par le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois pour un montant de 139 euros (mesure des débits et des pressions à 3 bornes incendie).

EAU POTABLE LE CHOMET

Suite à des fuites sur le réseau, l'eau a été coupée pendant 2 jours sur le village du Chomet. Après réparation par le Syndicat des Eaux du Velay, l'eau a été rétablie.

EAU POTABLE LA GRANGE SERRES

Une étude de raccordement des villages de la Grange et éventuellement de Serres est parvenue en mairie alors qu'aucune demande n'avait été faite. Au niveau du village de Serres, le réseau actuel semble suffisant. Le montant des travaux reste très important et le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a pas donné suite actuellement à ce projet.

Pour le village de la Grange, s'agissant d'une habitation isolée, la commune ne peut pas intervenir.

EAU POTABLE

Afin de baisser la teneur en arsenic naturel dans l'eau de consommation, le Syndicat des Eaux du Brivadois a augmenté le pompage au captage du Sap. La dernière analyse a révélé un léger dépassement des normes.

QUALITE

Gilles Vessayre a présenté les rapports sur la qualité des eaux distribuées sur la Commune. Gilles Vessayre a présenté les autocontrôles réalisés par le Syndicat des eaux du Brivadois sur les réseaux de la Commune.

SYNDICAT DES EAUX DU BRIVADOIS

Elise Giroux a présenté les comptes rendus des réunions du syndicat de gestion.

STATION EPURATION DU BOURG

Gilles Vessayre a fait le point sur le fonctionnement de la station d'épuration du Bourg.

DEFIBRILLATEUR

Une information est donnée au Conseil Municipal pour l'éventuel équipement de la mairie d'un appareil de défibrillation

VIE ASSOCIATIVE

CEREMONIES

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent la population et les enfants de la commune à participer aux différentes manifestations (11 novembre et 8 mai).

Ces cérémonies sont suivies d'un office religieux. Ensuite la municipalité offre le verre de l'amitié.

FETE COMMUNALE 29 ET 30 AOUT 2009

Le Conseil Municipal a organisé la partie de la fête communale qui le concerne : affiches, apéritif et feu d'artifice.

ASSOCIATION DE PECHE

La salle polyvalente a été prêtée à l'association de pêche de la Haute Senouire pour son assemblée générale le samedi 27 février 2010.

FETE COMMUNALE 2010

En 2010, un feu d'artifice sera pris en charge comme les années précédentes par le Budget Communal.

Le devis de 1300 euros TTC a été accepté par le Conseil Municipal pour un feu d'artifice.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'installation d'un alambic pendant la fête patronale 2010.

Suite au dossier monté par le comité des fêtes et avec l'accord du Conseil Municipal pour l'installation d'un alambic et d'un atelier de distillation pendant la fête patronale 2010, les services des douanes ont autorisé cette manifestation.

Le Parc Livradois Forez a offert des tee-shirts pour la randonnée pédestre organisée par le Comité des Fêtes.



RALLYE

Le dimanche 11 avril aux alentours de 11 heures la commune a été traversée par le rallye de Charbonnières. (Collat – Combres - Saint Pal (le Bourg) – Sembadel)

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque est à la disposition de tous aux heures d'ouverture de la Mairie.

La responsable est Elise Giroux de Clersanges. Le bibliobus vient régulièrement pour remplacer les livres. Les personnes qui utilisent la bibliothèque sont priées de rapporter les ouvrages avant la date de passage. Merci.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'adhésion 2009 à l'association des Amis de la Bibliothèque Départementale (cotisation 30 euros)

SECTIONS

ANCIEN CALVAIRE DE SAINT PAL

Dégradé par le temps, les trois croix de l'ancien calvaire ont du être remplacées, grâce à quelques bonnes volontés pour la fourniture du bois, la confection des croix et la mise en place. C'est maintenant chose faite à la satisfaction de tous les habitants.

Que tous les bénévoles soient remerciés.



CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP

Les conseillers ayants droit ont quitté la salle comme le prévoit la loi.

Le Conseil Municipal a arrêté le projet de coupes.

Après avoir entendu le compte rendu fait par Gilles Vessayre, 1^{er} adjoint, de la réunion des ayants droit de la section, le Conseil Municipal :

- a arrêté les rôles d'affouage.
- a rejeté une demande d'inscription sur le rôle d'affouage, suivant ainsi la conclusion de la réunion des ayants droit ;
- a remercié les ayants droit de la section qui ont accepté de faire don à la commune de la surface nécessaire à la création de périmètres de protection autour des captages d'eau potable.

Sur proposition des ayants droit des sections boisées de la Commune, le Conseil Municipal, sous la présidence de Gilles Vessayre, 1^{er}

adjoint, a dressé les rôles d'affouage pour la section de Clersanges/Pissis/Molimard/Le Sap et la section du Sap. Une demande d'inscription sur les listes a été rejetée après avis des ayants droit des sections.

Gilles Vessayre a informé le Conseil Municipal qu'une coupe est prévue en forêt sectionale de Clersanges Pissis Molimard Le Sap sur la parcelle n°4. Après avoir entendu les conclusions de la réunion des ayants droit de la section, a décidé de vendre cette coupe à la diligence de l'O.N.F.

O.N.F.

Le Conseil Municipal demande le maintien des personnels de terrain de l'O.N.F. pour la gestion des forêts communales.

ROLES SOUS REPARTITION

Après présentation par Gilles Vessayre, les rôles de sous répartition des taxes foncières des villages et des sections sont arrêtés.

VILLAGE DE CLERSANGES

Deux ayants droit ont remboursé les 50 euros qui représentent l'assurance RC de l'ancien couvent.

VILLAGE DE CLERSANGES

Les familles Fournerie et Bernard souhaitent acquérir partiellement la parcelle AC129 au village de Clersanges. Les demandes écrites ont été adressées à la mairie. Le Conseil Municipal a décidé l'organisation d'une consultation d'électeurs. M. le Sous Préfet a fixé la date de la consultation qui s'est déroulé en mairie le mercredi 21 octobre. Par seize voix pour sur dix huit inscrits, les ayants droit se sont déclarés favorable à ces deux ventes.

Le Conseil Municipal entérine cette décision et charge M. le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et notamment les actes de vente.

Les sommes résultant de ces ventes seront imputées au budget communal et réservées à des travaux sur la section de Clersanges.

DERNIERE MINUTE CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 25 JUILLET

SECTION CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP

Les conseillers ayants droit ont quitté la salle comme le prévoit la loi.

Le Conseil Municipal délibère sur une demande coupe de feuillus de la parcelle 4 en Forêt Sectionale.

CONTROLE DES HYDRANTS

Gilles Vessayre présente les résultats du contrôle des hydrants (bornes incendie). Ce bilan a été transmis au SDIS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Alain Fouillit fait le compte rendu des différentes réunions de la Communauté de communes du plateau de la Chaise Dieu. Le conseil municipal évoque la création de l'auditorium.

TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE

Les travaux de réfection du réservoir de Combelles sont terminés : coût total 2 678 euros HT.

BULLETIN MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide l'impression en couleur du bulletin 2010. Un devis de 756 euros TTC est accepté. La distribution sera effectuée durant la 2^{ème} quinzaine d'août.

FETE COMMUNALE

Alain Fouillit présente le projet du feu d'artifice le dimanche soir 29 août. Une nouvelle réglementation impose une déclaration en préfecture : le dossier sera monté et expédié par le secrétariat.

Un apéritif sera offert par la municipalité le dimanche matin.

COMPTEUR D'EAU

Deux compteurs d'eau concernent des habitants de la commune de Connangles. Le Conseil Municipal décide de relever et facturer ceux-ci comme les autres. Les factures seront adressées à la mairie de Connangles qui répercutera sur ses habitants.

PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ

La nouvelle charte sera présentée à la prochaine réunion. Gilles Vessayre et Elise Giroux se chargent de la lecture, de l'étude et de la présentation.

REGLEMENT DU CIMETIERE

Chaque conseiller reçoit une proposition de règlement. Après étude, il sera arrêté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

VENTE EMPLACEMENT COLUMBARIUM

La demande d'acquisition d'un emplacement au columbarium communal pour la famille Barthélemy Yves de Clersanges est acceptée.

TRAVAUX AU CIMETIERE

Alain Fouillit fait le point sur les travaux.

Un projet de consolidation du mur par l'installation de trois jambages est à l'étude. Les contacts et la signature avec le propriétaire du terrain mitoyen sont en cours.

ENTRETIEN DES CHEMINS

Le Conseil Municipal fait le point sur l'entretien des chemins et notamment le curage des reverdos. M. Tissandier Roger sera contacté pour organiser ces travaux.

MASSIF FORESTIER VEDIERES

Les propriétaires riverains n'ont pas tous retourné l'autorisation écrite pour la réfection du chemin forestier. La date limite était le 16 juin 2010. Il manque l'accord de Mmes Antoinette Vincent, Perbet Marie Paule, * Roux Marie Noëlle et MM. Especel Jean Philippe et Rolland. En conséquence, l'ONF sera informé par M. le Maire. Le projet est en suspend et sera probablement annulé lors de la prochaine réunion. D'autres travaux sur la Commune seront mis à l'étude.

REMERCIEMENTS

Alain Fouillit donne lecture des remerciements de l'ADAPEI, l'ADMR, la Ligue contre le Cancer pour les subventions communales allouées.

VISITE DE M. LE PREFET

Le Conseil Municipal fait le bilan de la visite de M. le Préfet, M. le Sous Préfet, de M. le Directeur Départemental du Territoire, de l'Office National de la Chasse et des Gardes Fédéraux. Cette rencontre était organisée pour évoquer les dégâts commis par les sangliers. Les conseillers présents sauf une abstention, approuvent les démarches entreprises par le Maire.

Alain Fouillit informe qu'il a pris à sa charge les frais de l'apéritif offert ce jour là.

POSE DE REVERDOS

Suite à des problèmes de personnes au village de Combres, il est décidé la pose de reverdos sur le communal à la place d'une rigole.

EMPLOI PARTIEL 2010

Le programme est en cours d'élaboration.

RECLAMATION

Alain Fouillit donne lecture d'un courrier de M. Jean Costil concernant l'installation de clapiers au bourg. Le Conseil a délibéré.

* Le courrier de Roux Marie Noëlle est parvenu en Mairie le 11 août 2010.

TRAVAUX DES ALLEES DU CIMETIERE

**CES TRAVAUX DE RENOVATION DEBUTERONT EN SEPTEMBRE 2010.
VEUILLEZ ENLEVER DES ALLEES, À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE, PENDANT LE
TEMPS DE L'INTERVENTION DE L'ENTREPRISE, TOUS VOS OBJETS FUNERAIRES
(PLAQUES, POTS, JARDINIERES, etc...). MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.**

OUVERTURE DU SECRETARIAT

Le mercredi après midi de 14 heures à 16 heures 30

Téléphone 04.71.00.91.93 ou 06.85.96.49.46

Télécopie 04.71.00.11.17

Courriel : Mairie-stpaldesenouire@wanadoo.fr



Visite des élus du canton au Sénat.
Christophe Bard représentait la Commune.

LES BUDGETS

EXECUTION BUDGETS AVANT LE VOTE

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire est autorisé, en 2010 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2009.

LIGNE DE TRESORERIE

Fin 2009 et début 2010, ont été versées les subventions pour l'aménagement du Bourg et pour la mise aux normes des chemins du massif forestier. Dans cette attente, pour pouvoir continuer les mandatements, le Conseil Municipal avait décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole (25 000 euros). Elle a été remboursée en juin 2010.

IMPOTS LOCAUX

Après délibération, le conseil municipal a décidé une augmentation de 1% des impôts locaux pour suivre l'augmentation du coût de la vie. Les taux sont arrêtés comme suit :
Taxe d'habitation: 6,79 %, foncier bâti: 6,94%, foncier non bâti: 57,11 %.

COMMISSION FINANCES

Elle s'est réunie le mercredi 24 mars pour la préparation des budgets 2010 qui ont été votés le 28 mars.

BUDGETS 2010

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Budgets 2010 : Commune, CCAS, Section de Clersanges-Pissis-Molimard-Le Sap, Eau Potable, Assainissement.

COMMUNE FONCTIONNEMENT	CA 2009	BP 2010	
DEPENSE TOTALE	73 762	168 044	
Charges générales	27 944	50 184	
Charges du personnel	16 932	18 500	
Gestion courante	27 552	33 660	
Charges financières	1 333	1 700	
Charges exceptionnelles		14 000	
Virement à investissement		50 000	
RECETTE TOTALE	134 098	168 044	
Services et ventes diverses	200	550	
Impôts et taxes	46 009	34 064	
Dotations et participations	76 416	72 048	
Produit de gestion courante	11 473	14 000	
Excédent fonctionnement reporté		47 382	
Résultat 2009	+ 60 335		
COMMUNE INVESTISSEMENT	CA 2009	Restes à réaliser	BP 2010
DEPENSE TOTALE	251 955	88 906	225 991
Emprunts (capital)	5 780		5 000
Terrain de voirie			1 000
Eclairage public			1 000
Achat matériel			2 000
Matériel informatique	107		2 000
Autres acquisitions	3 726		4 000
Réparation mairie	7 537		1 000
Travaux de voirie	45 167	88 906	53 445
Aménagement salle communale			1 000
Bâtiments communaux			1 000
Ancien presbytère			1 000
Eglise			1 000
Aménagements bourg	189 635		1 000
Aménagement cimetière			30 000
Déficit			32 639

RECETTE TOTALE	326 974	75 959	225 991
FCTVA	29 467		38 112
Affectation du fonctionnement	231 387		45 587
Subventions voirie forestière		67 959	
Subvention parking bourg	6 948		
CG2D aménagement bourg	29 103		
Réserve parlementaire bourg		8 000	5 364
DGE aménagement bourg	30 069		
CG2D cimetière			2 000
Réserve parlementaire cimetière			8 969
Virement du fonctionnement			50 000
Résultat 2009	+ 75 019		

AIDE SOCIALE	CA 2009	BP 2010
DEPENSE TOTALE	1 989	2 744
Repas et colis	1836	2 144
Cotisations	153	200
Secours divers		400
RECETTE TOTALE	1 130	2 744
Subvention communale	1 000	2 000
Dons	130	100
Excédent		644
Résultat 2009	- 859	
SECTION CLERSANGES PISSIS MOLIMARD LE SAP	CA 2009	BP 2010
DEPENSE TOTALE	43 435	2 887
Entretien et réparations	21 489	787
Services bancaires	0,60	100
Frais de garderie	2 250	
Impôts	1 696	2 000
Répartition	18 000	
RECETTE TOTALE	1 696	2 887
Coupe		
Mise en charge	1 696	
Recouvrement		2 000
Excédent		887
Résultat 2009	- 41 739	
EAU POTABLE FONCTIONNEMENT	CA 2009	BP 2010
DEPENSE TOTALE	17 240	25 603
Charges générales	5 567	8 538
Pertes créances irrécouvrables		50
Intérêts	790	750
Charges exceptionnelles		430
Amortissement 1997	2 671	2 671
Amortissement 2009	8 211	8 211
Déficit		4 952
RECETTE TOTALE	5 976	25 603
Vente de l'eau	2 133	2 100
Locations compteurs	3 843	3 800
Reprise de subventions		19 703
Excédent		
Résultat 2009	- 11 264	

ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT	CA 2009	BP 2010
DEPENSE TOTALE	2 300	73 171
Emprunts (capital)	967	1 000
Travaux divers	1 333	52 468
Reprise des subventions		19 703
RECETTE TOTALE	10 882	73 171
Amortissement 1997	2 671	2 671
Amortissement 2009	8 211	8 211
excédent		62 289
Résultat 2009	+ 8 581	
ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT	CA 2009	BP 2010
DEPENSE TOTALE	7 386	16 212
Charges générales	347	1 410
Pertes créances irrécouvrables	1	50
Intérêts	3 952	3 800
Titres annulés		3 000
Amortissement 2009	3 087	3 087
Déficit		4 815
RECETTE TOTALE	1 496	16 212
Redevances assainissement	1 496	1 400
Subvention communale		11 000
Reprise subventions		3 812
Résultat 2009	- 5 890	
EAU POTABLE INVESTISSEMENT	CA 2009	BP 2010
DEPENSE TOTALE	5 913	15 907
Emprunt (capital)	4 837	4 900
Travaux assainissement	1 076	7 194
Reprise subventions		3 812
RECETTE TOTALE	3 086	15 907
Amortissement 2009	3 086	3 087
Excédent		12 820
Résultat 2009	- 2 827	



NAISSANCES

Félicitations aux familles des petites Charlie Pechenart et Alice Doudou et notamment à Catherine Pierrot et Jacques Azibert, heureux grands parents et conseillers municipaux
Des bons d'achat dans un magasin spécialisé ont été offerts.

Félicitations aussi à notre secrétaire de Mairie qui vient d'être promu grand père avec la naissance de Léa chez son fils Gaétan. Félicitations aux heureux parents.

INAUGURATION DU BOURG

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement toutes les personnes présentes, lors de l'inauguration des travaux du Bourg pour leur amicale participation à cette cérémonie.

La présence de toutes les personnalités a été très appréciée par le Conseil Municipal et les habitants de la Commune.

INAUGURATION A SAINT PAL DE SENOUIRE

Le samedi 17 octobre, la commune de Saint-Pal de Senouire était en effervescence. En effet, des travaux dans le bourg ont été réalisés durant l'année 2009 et leur inauguration était programmée pour ce jour.

A cette occasion les habitants s'étaient donné rendez-vous pour accueillir diverses personnalités locales et départementales venues exceptionnellement.

Après avoir coupé le ruban symbolique et guidé la visite du bourg, le maire, Alain FOUILLIT, faisait un discours dans lequel furent énoncés les différents travaux réalisés comme ceux projetés, avec la description des comptes engagés ainsi que les divers intervenants, élus et entreprises. Dans ce discours le Maire remerciait tous les acteurs présents, représentants de l'Etat et des collectivités locales, intervenants privés et résidents de la commune.

De ce discours, il ressortait divers éléments dont le montant des travaux, qui, d'un total de 168 540 €, a été en partie allégé par les 48% de subventions allouées par les institutions publiques (Etat, Réserve parlementaire, Conseil Général) représentées par Monsieur Jean PRORIOL, député, Messieurs Jean BOYER et Adrien GOUTEYRON, sénateurs, Monsieur Franck CHAULET, sous-préfet, Madame Marie-Agnès PETIT, conseillère régionale, Messieurs Gérard ROCHE et Robert FLAURAUD, respectivement président et membre du Conseil Général du département. Etaient également présents à cette inauguration Philippe MEYZONET, président de la communauté de communes du plateau casadéen, Frédérique HERBAUT, présidente de l'Office de tourisme, ainsi que des représentants de la gendarmerie et également plusieurs maires et anciens maires du canton comme des cantons voisins.

L'ensemble de ces personnalités a fait part d'une certaine admiration quant aux résultats de ces travaux supervisés pour leur respect architectural du site, par Monsieur PORTE, représentant des Bâtiments de France.

Le soutien aux communes rurales a été réaffirmé tant par Jean PRORIOL que par le président du Conseil Général, Monsieur Gérard ROCHE. Quant à Robert FLAURAUD, Conseiller Général du canton, son discours a rappelé les aides dont Saint Pal avait bénéficié de manière équitable dans le Canton.

Avant de clore cette manifestation, un autre événement fut inclus en complément de l'ordre du jour : la remise par le Sénateur Jean BOYER de la décoration du mérite communal à Xavier GUILLEMOT, secrétaire de la Mairie de Saint Pal de Senouire depuis 1980. Dernier Instituteur dans la commune, Xavier GUILLEMOT s'est attaché à celle-ci malgré la fermeture de l'école en 1983. Resté fidèle aux Saint Palines et Saint Palins, il a fait preuve de compétence, d'efficacité et de dévouement durant 30 ans. Après les applaudissements mérités, toute l'assistance a été conviée à échanger diverses opinions et à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet richement garni.



CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent chaque année la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie. Certains enfants de la Commune et une assistance nombreuse répondent à ces invitations. Ensuite la municipalité offre le verre de l'amitié au Café de la Senouire.



VISITE DE M. LE PREFET DE HAUTE LOIRE



Le mardi 6 juillet 2010, M. le Préfet de Haute Loire était sur le terrain pour constater les dégâts occasionnés par les sangliers, et la colère montante des agriculteurs gravement pénalisés dans leur travail. Ont participé à cette rencontre au cours de laquelle tous ont pu s'exprimer :

M. le Préfet et M. le Sous Préfet ;

M. le Directeur Départemental du Territoire ;

M. le Conseiller Général ;

Des maires et élus communaux et intercommunaux du secteur ;

L'office National de la Chasse ;

Les lieutenants de Louveterie ;

M. le Chef de la Gendarmerie ;

Des agriculteurs qui avec calme et détermination ont exposé leurs problèmes.

Il faut espérer que cette matinée soit fructueuse et que des solutions soient trouvées.

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

Anciens Combattants

Président Jean DELABRE

Association de Pêche de la Haute Senouire

Président Pascal CORNUT

Association de Chasse

Comité des Fêtes

Président Vivien GIROUX

SOCIETE DE PECHE DE LA HAUTE SENOUIRE



Pascal Cornut: Président et Administrateur à la Fédération départementale de pêche

Dans la continuité du bulletin municipal édition 2009, la société de pêche de la Haute Senouire ne cesse de s'investir avec entrain, solidarité et bonne humeur.

En 2009, la société comptait 315 membres; soit 57 de plus qu'en 2008. De plus, de nombreuses activités ont été réalisées:

- la fête de la pêche pour les enfants
- le comptage des frayères
- les pêches électriques
- les travaux de restauration sur la Senouire effectués par les bénévoles
- l'entretien des abords du plan d'eau du Breuil
- la vidange du barrage du Saut du Matelot

Suite au Contrat d' Entretien et de Restauration du Bassin Versant de la Senouire, le SICALA a effectué d'importants travaux pour la lutte contre l'enrésinement sur la rivière en amont de la Chapelle Geneste en réalisant une coupe d'environ 800 arbres; ce qui a redonné vie et lumière à cette portion de cours d'eau.

Des travaux de suppression d'embâcles (suite à la neige de 2008-2009) ont été effectués de Saint Pal de Senouire au barrage du Saut de Matelot, ainsi que sur les ruisseaux des Moulys et de Hierbettes. Des aménagements de caches naturelles ont aussi été réalisés avec beaucoup d'application.

Enfin, le Conseil d'administration tient particulièrement à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent avec passion au sein de notre société.

Concernant l'école de pêche à la mouche d'Allègre – St Pal de Senouire, toutes nos félicitations à Yann Leray (12 ans) qui a participé au championnat de France comptant pour la sélection de l'équipe de France Jeunes. Yann a fini sur la 4ème marche du podium à Albi et a réussi une brillante 3ème place à Mende. Bravo à Yann qui a débuté la pratique de la pêche à la mouche il y a seulement 3 ans.

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes de Saint Pal de Senouire, sous la présidence de Vivien GIROUX, a tenu son Assemblée Générale le 11 juin 2010 à la salles des fêtes.

Cette année, la fête patronale a été programmée les 28 et 29 août.

Suite au succès de l'an dernier, il a été décidé de reconduire un repas convivial autour de l'alambic.

Le thème de la fête est le battage à l'ancienne et la maréchalerie.

Nous serons heureux de vous accueillir durant ce week-end là.

Vivien Giroux Président.



